



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le mercredi 05 février à 19h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le 28 janvier 2020 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 70

ÉTAIENT PRESENTS : 47

AYANT PRIS PART A LA DECISION :53

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Marc HEBERT, Christian GABRIEL, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Marcel BONNEVALLE, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Christian HAURET, Vice-présidents, Geneviève LEBLOND, Michel TOUDIC, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Joseph DESQUESNE, représenté par Alain LEGENTIL son suppléant, Jean-Marie MAHIEU, Odile SCHELLES, Marie-Josèphe LESENECHAL, Michel GENNEVIEVE, Christophe LE BOULANGER, Sylvie HARIVEL, Danielle HOULBERT, Jean-Paul ROUGEREAU, Jean-Pierre SAVEY, Rémi THERIN, Gilles LECONTE, Dominique MARIE, Myriam PICARD, Marcel PETRE, David PICCAND, René DESMARES, Alain QUEHE, Claude HAMELIN, Jean BRIARD, Philippe FREMOND, Arnaud DUBOIS, Christian VENGEONS, Philippe PELLETIER, Christelle LECAPITAINE, François BISSON, Sylvie LENOURRICHEL, Michel LEFORESTIER, Alain LENOURRICHEL, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, conseillers communautaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Michel LEJEUNE, a donné pouvoir à Christian GABRIEL, Joël LEVERT, a donné pouvoir à Alain QUEHE, Nathalie CHENNEVIÈRE, a donné pouvoir à Pierre LEFEVRE, Jacques LANGLOIS a donné pouvoir à Annick SOLIER, Micheline GUILLAUME, a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Jean-Luc ROUSSEL, a donné pouvoir à Norbert LESAGE.

Étaient absents excusés : Christelle CAMUS

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Claude LECLUSE, Noël VILLIERE, Jacques LENAULT, Didier VERGY, Patrick SAINT-LÔ, Agnès LENEVEU LE RUDULIER, Pascal DELAUNAY, Jean-Luc SUPERA, Pascal HUARD, Patrick DUCHEMIN, Pierre FABIEN, Éric ESNAULT, Armelle NEEL TILLARD, Gisèle BARRAUD, Olivier MALASSIS

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Danielle HOULBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20200205-38 : PAT_PCAET : MODIFICATION DU PROJET ET ADOPTION FINALE

Modification du projet de Plan Climat Air Energie Territorial de Pré-Bocage Intercom et son adoption finale.

La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015 instaure aux EPCI de plus de 20 000 habitants d'élaborer, à l'échelle de leur territoire, un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Ce PCAET est un projet territorial de développement durable, stratégique et opérationnel, qui prend en compte l'ensemble des problématiques air-climat-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- L'adaptation au changement climatique
- La réduction des consommations d'énergie
- La qualité de l'air
- Le développement des énergies renouvelables.

Son contenu est défini précisément par le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et l'Arrêté du 4 août 2016. Le PCAET associe tous les acteurs du territoire ; il est mis en place pour une durée de 6 ans. Pré-Bocage Intercom a engagé l'élaboration de son PCAET et a confié cette mission au SDEC Energie par délibération en date du 23 mai 2017.

Il est précisé que cette démarche initiée pour répondre à une exigence réglementaire est l'opportunité d'engager le territoire dans la transition énergétique et écologique. Le territoire ne part pas de rien, puisque le diagnostic a mis en évidence un certain nombre d'actions déjà engagées par les collectivités et les autres acteurs du territoire. Ce PCAET est une première version qui permet d'engager rapidement le territoire vers l'action. Dans un souci d'amélioration continue, la stratégie sera ajustée pour la rendre compatible avec le SRADDET lors du bilan à mi-parcours et elle sera réétudiée dans son ensemble à la révision du plan dans 6 ans.

Le projet de PCAET a été arrêté en Conseil Communautaire le 3 juillet 2019. Il a ensuite été adressé à l'autorité environnementale, conformément aux dispositions de l'article R. 122-17 du code de l'environnement pour avis simple, à la Région Normandie et au Préfet de Région, conformément à l'article Art. R. 229-54 du code de l'Environnement. Les avis du Préfet de Région et de l'Autorité environnementale ont été reçus dans les temps réglementaires. L'avis du Préfet de Région est favorable au projet de PCAET. Les réponses de l'Intercom à ces avis ont été rendues publiques lors de la consultation numérique du public du 1^{er} au 31 décembre 2019 et lors du Conseil communautaire du 18 décembre 2019. L'avis de la Région Normandie a été reçu hors délai ; il est réputé favorable. Conformément à l'art. L. 123-19 du Code de l'Environnement, la consultation du public par voie électronique a été organisée pour une durée minimum de 30 jours. Elle s'est tenue entre le 1^{er} décembre 2019 et le 31 décembre 2019. 5 avis ont été reçus.

Conformément aux réponses adressées par l'Intercom à l'Autorité environnementale et au Préfet de Région, et pour prendre en compte les avis de la population émis lors de la consultation numérique du public, la commission Prospective et Animation Territoriale, réunie le 14 janvier 2020, par l'intermédiaire de Mme SOLIER, présidente de la commission PAT, propose au Conseil Communautaire d'apporter quelques modifications au projet de PCAET avant de l'approuver. Ces modifications ont pour objectif de faciliter la compréhension du PCAET et son élaboration. La stratégie globale et les objectifs du PCAET restent inchangés. Voici les modifications proposées :

Dans le PREAMBULE

- Intégration de la consultation numérique du publique et de ces résultats en annexe

Dans le DIAGNOSTIC

- Modification de la partie V du diagnostic : stockage de carbone

- Modification du calcul du stock de carbone et de sa répartition par occupation du sol, pour intégrer la présence de 1900 ha de zones humides (donnée de l'Autorité environnementale, à partir de l'Atlas régional des zones humides de Normandie, DREAL Normandie), contre 0 ha pris en compte dans la version de juillet 2019.
- Modification des données d'artificialisation des sols qui modifient les résultats de séquestration carbone. Ancienne version : utilisation des données par défaut proposées par l'outil ALDO, soit une artificialisation de 7.98 ha/an. Nouvelle version : utilisation des données historiques du Scot : artificialisation de 28.7 ha/an (données entre 2002 et 2011).
- Modification de la partie XVIII du diagnostic : potentiels de réduction et de stockage (ajout du bilan net actuel de séquestration carbone)

Dans la STRATEGIE

- Correction de la légende du tableau de scénarisation de séquestration carbone (faute de frappe) : La séquestration carbone calculée est de +24.3 teq CO2/an, et non 23.4 comme cela est écrit.
- Ajout d'objectifs sur le NH3 qui suivent la tendance actuelle, à savoir une stagnation des émissions, c'est-à-dire inscrire une évolution de 0% des émissions pour 2030 et 2050.

Dans le PLAN d' ACTIONS

- Mise en couleur des impacts selon qu'ils soient positifs, à nuancer ou négatifs
- Compléter la sous-action U1.1 par le recrutement d'un agent sous réserves d'obtention de financement
- Compléter la sous-action D2.2 de collecte des déchets en introduisant l'étude de la tarification à la levée
- Modification des incidences des actions « mobilité »
- Compléter la sous-action M2.3 pour favoriser l'usage du vélo
- Modification de l'action M4 : Réguler le trafic et aménager l'espace public pour limiter l'usage de la voiture individuelle et encourager une circulation piétonne et cyclable en toute sécurité
- Compléter la sous-action E2.2 : « Animer un réseau d'entreprises industrielles et commerciales pour les mobiliser sur des investissements dans des projets de toitures ou ombrières photovoltaïques »
- Compléter la sous-action AE2.1 : « Favoriser de nouvelles plantations pour augmenter le potentiel bois énergie suite à l'étude de gisement bois énergie. »
- Compléter la sous-action C3.1 « Communiquer sur les projets citoyens et participatifs. Etudier et réaliser des projets citoyens ou participatifs sur le territoire ».
- Ajout d'une nouvelle sous-action AE 1.3 « accompagner les agriculteurs pour faire évoluer leurs pratiques »

En conséquence de ces modifications, les tableaux Excel du plan d'actions et de l'évaluation environnementale stratégique, le rapport synthétique de l'évaluation environnementale stratégique ainsi que le rapport synthétique du PCAET seront également adaptés.

Après présentation de ces modifications,

✓ **Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- ✚ **DE VALIDER** les modifications du projet de PCAET annexées à la délibération
- ✚ **D'ADOPTER** le PCAET ainsi modifié (le diagnostic, la stratégie, le plan d'actions et l'évaluation environnementale stratégique)
- ✚ **D'HABILITER** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette délibération et à engager les procédures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Président,
Gérard LEGUAY

